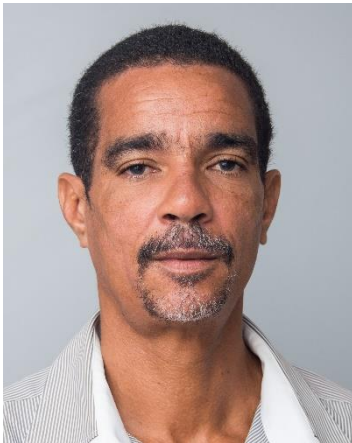




Newslett'eaux) MAI 2023



Edito



Chers partenaires,

Je suis ravi de vous retrouver pour ce deuxième numéro de la newsletter du Contrat de la Grande Baie Martinique.

En ce début d'année, mon souhait est que nous continuions à déployer nos actions et à faire grandir notre engagement envers les défis du Contrat : préserver et restaurer la qualité des eaux et des écosystèmes de la Grande Baie Martinique.

Persuadé que la collaboration est la clé de notre réussite, je vous invite à nous faire part des idées et propositions nouvelles pour l'atteinte de nos objectifs. Dans cette même optique, nous avons prévu, dans notre plan annuel, l'organisation d'ateliers de réflexion entre les partenaires sur les diverses problématiques en lien avec la qualité de l'eau et des écosystèmes. Vous trouverez donc, dans ce numéro de la newsletter, un lien pour nous faire part des

sujets que vous souhaitez aborder.

Vous retrouverez également, dans ce nouveau numéro, un point sur les actions réalisées, celles à venir et partirez à la rencontre de 2 partenaires œuvrant dans le cadre du Contrat.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Luc de GRANDMAISON
Président du Comité de Baie du Contrat de la Grande Baie
Martinique



L'actu du Contrat de Baie



Mise à jour et suivi des profils de baignade

Cette action, actuellement en cours, est portée par la CACEM.

L'action portera sur les profils de baignade des **5 communes suivantes : Schoelcher, Saint-Joseph, Fort-de-France, Trois Ilets et Anses d'Arlet.**

Pour rappel, la baignade constitue à la fois un enjeu récréatif majeur et une vitrine touristique importante.

Une zone de baignade, est une zone où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elle soit aménagée ou non. **La qualité de l'eau sur ces zones doit être assurée de manière à permettre la pratique des activités balnéaires dans de bonnes conditions.**

Sur chaque zone de baignade, un profil de baignade :

- Identifie les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignades et d'affecter la santé des baigneurs ;
- Définit les mesures de gestion active permettant de diminuer l'exposition de la population en cas de risque de pollution ainsi que les actions à conduire ;
- Définit un plan d'actions correctives visant à supprimer les causes des pollutions en amont.

Ce document est évolutif, et doit être régulièrement actualisé pour tenir compte de la réalité du terrain (article D.1332-22 du Code de la Santé Publique).

Les délais de révision d'un profil de baignade sont fonction d'une part de la qualité de l'eau de baignade considérée, et d'autre part, des opérations d'aménagement du territoire susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Valorisation environnementale des espaces balnéaires



La **CACEM** et la **CAESM** sont toutes deux porteuses de ce projet. Cette action, actuellement en cours, vise les **espaces balnéaires (plages) de Schoelcher, Fort-de-France, des Trois Ilets et des Anses d'Arlet.**

Les plages associées aux zones de baignade constituent des lieux de vie importants pour la population civile, dont la qualité se doit d'être préservée. Les espaces balnéaires sont sensibles à de nombreux types de déchets.

Afin de renforcer la récupération des déchets sur les plages, cette action vise à **installer en amont des plages un dispositif de tri sélectif**, et ainsi diminuer le coût du ramassage et d'impliquer la population dans la gestion environnementale des plages.

L'étude se décomposera de la façon suivante :

- **Phase 1 : Etat des lieux et concertation**

- Etudier la gestion actuelle des déchets sur les plages du territoire (acteurs, rôles et fonctionnement, équipements, localisation...);
- Proposer des actions visant à l'amélioration de la gestion environnementale des plages, au regard de la Charte Plages Sans Déchets Plastiques ;
- Concertation avec les acteurs concernés par la mise en oeuvre des actions (présentation de la charte, proposition et choix des actions à mettre en oeuvre) ;
- Elaboration d'un plan d'actions.

- Celui-ci détaillera notamment le mode de gouvernance et de gestion.

• **Phase 2 : Mise en oeuvre**

- Le prestataire devra accompagner les Communes à la signature de la charte d'engagement « Une plage sans déchet plastique » ;

- Il devra par la suite accompagner la mise en oeuvre des actions retenues.

• **Phase 3 : Suivi et valorisation**

- Le prestataire devra concevoir les indicateurs de suivi des actions mises en oeuvre (tonnages, impact...). Il devra préciser la ou les entité(s) en charge de ce suivi ;

- Le prestataire fera des propositions de valorisation de la signature de la Charte et des actions mises en oeuvre à travers une communication adaptée (en s'appuyant notamment sur les moyens de communication du contrat de baie et de ses partenaires).

Le prestataire concevra une enquête annuelle à mener auprès des usagers, afin d'évaluer la réussite de l'action.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Identification des attentes et des besoins en mouillages

La base du nautisme est de pouvoir se déplacer en mer avec une embarcation d'un point à un autre, ce qui nécessite à la fois des espaces pour amarrer son bateau (même temporairement) et des services autour de ces zones pour assurer la satisfaction des usagers.



Le mouillage des embarcations est susceptible de dégrader fortement les biocénoses marines. Il est donc important de proposer des solutions de mouillage écologique.

Le Contrat de la Grande Baie souhaite lancer un triptyque d'actions dont l'objectif opérationnel est d'installer et organiser des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers sur tout son territoire (de Schœlcher à Cap Salomon). La première action de ce triptyque est la réalisation de l'étude de préfiguration pour la mise en place de Zones de Mouillages et d'Equipements

Légers sur le territoire du Contrat de la Grande Baie Martinique.

L'étude se déclinera en **4 phases** :

● **Phase 1 : Etat des lieux et identification des zones de mouillage**

- Environnement physique : biocénoses marines, climat, vent, température, pluviométrie, insolation, marée, hydrographie, occupation du sol ;
- Description des usages du mouillage : zones, fréquentation, type de mouillage, motifs de visite, saisonnalité, déplacements, durée du mouillage, conflits d'usage, etc. ;
- Analyse des projets de mouillage passés ou existants dans la zone : gouvernance, infrastructures existantes, exploitation, modalités de reprise et d'amélioration ;
- Identification de zones de mouillage potentielles ;
- Accompagnement à la création ou à la mise à jour des plans de balisage littoraux de chaque commune : en concertation avec la Direction de la Mer et les Communes.

● **Phase 2 : Enquête de terrain**

- Rédaction d'un questionnaire à destination des plaisanciers et recueil des réponses sur les besoins et les usages des zones de mouillage : le prestataire devra faire plusieurs propositions de modes de consultation des plaisanciers ;
- Analyse des résultats ;
- Propositions de services complémentaires à associer aux ZMEL.

● **Phase 3 : Volet juridique et gouvernance**

- Pouvoir de police maritime : définition d'un règlement de police maritime commun, contours juridiques et techniques d'application de ce pouvoir de police, possibilités de financement et retours d'expérience ;
- Propositions de différents scénarii sur le cadre juridique permettant la gouvernance, la gestion et l'exploitation optimisées de l'ensemble des zones de mouillages.

● **Phase 4 : Plan de gestion global**

- Mise en cohérence des phases étudiées ;
- Proposition de plusieurs scénarii de gestion globale à l'échelle de la Grande Baie avec une stratégie de déploiement des mouillages de plaisance et une planification cohérente des services associés.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Obtention de la certification européenne « Ports Propres »

Le suivi de la qualité des masses d'eau, réalisé dans le cadre du SDAGE, met en évidence **de fortes pressions sur les 2 masses d'eau côtières de la baie de Fort-de-France**. Au vu du nombre de pressions fortes, ces dernières ont été classées en Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat (RNAOE) pour 2021.

Les activités portuaires peuvent être sources de pollutions chimiques (hydrocarbures, métaux lourds en provenance des aires de carénage, d'activités commerciales ou artisanales ou des bateaux en mouillage) mais aussi bactériennes (rejets directs des eaux noires et grises, ruissellement sur zones imperméabilisées) ou physiques (apport de macrodéchets divers). L'amélioration de la qualité des eaux de la baie passe donc notamment par la mise en place d'une meilleure gestion des déchets et des effluents produits par les activités des ports de plaisance, à l'échelle de la baie. L'objectif de cette action est de limiter l'impact des activités liées aux ports de plaisance sur la qualité des eaux via la certification « Port Propre ».

Une étude diagnostic a été réalisée pour la Marina d'Etang Z'abricot ainsi qu'un audit pour son éligibilité à la certification « Port Propre » dont il ressort que les points d'amélioration concernent :

- La gestion des déchets
- La gestion des eaux grises/eaux noires
- L'alimentation en eau et électricité

Il est prévu pour l'année 2023 :

- Un « coin propre » pour les déchets portuaires issu de l'entretien des navires,
- La réparation des bornes de distribution d'eau potable et d'électricité actuellement en panne,
- Un système de récupération des eaux grises et des eaux noires. Une réflexion est en cours pour une éventuelle mutualisation du service avec la marina de la Pointe du Bout.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Lutte contre le carénage sauvage



Les opérations de carénage des embarcations sont susceptibles d'engendrer des flux de pollution et des déchets importants. Volontairement ou par méconnaissance des enjeux, des particuliers peuvent **réaliser ces opérations en dehors de toutes structures adaptées générant ainsi des dommages à l'environnement par l'abandon de déchets dans la nature ou par l'écoulement de polluants.**

Si l'absence d'aires techniques adaptées est une cause de ces carénages sauvages, la méconnaissance des impacts de ces pratiques en est une autre.

Il convient donc de prévoir un plan global (technique et sensibilisation des usagers) permettant de diminuer ces pratiques.

Un cahier des charges a donc été rédigé pour une étude de préfiguration pour la lutte contre le carénage sauvage sur le territoire du Contrat de la Grande Baie Martinique.

Objectif : Limiter l'impact des activités portuaires sur la qualité des eaux.

Cette étude se déroulera en 3 phases :

- **Phase 1 : Etat des lieux de la pratique du carénage**
- **Phase 2 : Elaboration de documents de sensibilisation adaptés aux pratiques identifiées**
- **Phase 3 : Proposition de plan d'actions**

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)

Projet en génie écologique ZAB

Le Projet ZAB est un projet innovant en génie écologique, situé sur la Pointe des Sables, à l'entrée Sud du Port de plaisance de l'Etang Z'Abriocot. Il propose une solution innovante basée sur la nature pour protéger le plan d'eau portuaire de l'agitation due au clapot et aux vagues.

Il s'articule autour de 3 principes :

- Accrétion de sédiment par piégeage sur la Pointe des Sables
- Développement de la mangrove et de la biodiversité associée
- Protection du plan d'eau

La phase étude de ce projet est terminée. Elle s'est appuyée sur une étude sédimentologique et une étude des courants de la baie de Fort-de-France, appuyée par l'étude HydroSedMar, réalisée dans le 1er contrat de baie. Les infrastructures accélérant la sédimentation des fonds ont été déployées en janvier. L'étude d'accrétion des sédiments autour des dispositifs est en cours.

[Cliquez ici pour consulter la fiche action](#)



Retrouvez bientôt

Tournées de l'inf'eau



Le Contrat de la Grande Baie Martinique réalisera en 2023 **une tournée de l'inf'eaux dans chacune des communes du territoire de la Grande Baie Martinique**. Une équipe d'animation sera présente sur un stand et sensibilisera l'ensemble des passants aux différents enjeux du Contrat lors d'événements communaux. Une communication sera mise en place sur les réseaux sociaux afin d'informer le plus grand nombre. La presse sera également informée de cette tournée. Des goodies marqués Contrat de la Grande Baie seront distribués de façon à rappeler la thématique lors de leurs usages (puzzle pour enfants avec les bons gestes, tee-shirts, gourdes...). Les communes sont sollicitées pour convenir des meilleures dates pour la tournée.

Une tournée similaire est prévue dans les galeries marchandes des centres commerciaux du territoire couvert par le Contrat de Baie.

Proposez-nous vos sujets à aborder
lors d'ateliers d'intelligence collective

[Cliquez ici pour nous faire parvenir vos divers sujets](#)



L'une des actions du Contrat de la Grande Baie Martinique consiste à réaliser des ateliers d'intelligence collective. Il s'agit **d'ateliers de co-construction réunissant des membres du Contrat autour d'une problématique commune. L'objectif : obtenir des réponses à une problématique commune que vous rencontrez.**

Une problématique sera déterminée en amont. Pour cela, chacun d'entre vous est sollicité. Vous qui êtes au cœur du terrain, en commune, en institution, ou en association, **quel thème souhaitez vous aborder ? Partagez-nous ici vos diverses problématiques.**

Une fois la problématique définie, notre équipe se chargera de l'inscription et de l'animation de ces ateliers. Les participants seront accompagnés de l'équipe du Contrat et d'un animateur.



Coup d'œil chez les partenaires

Le Parc Naturel Marin (PNM)



Le Parc Naturel Marin de Martinique fait partie de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui œuvre pour la **protection et la restauration de la biodiversité**. Il mène des projets pour atteindre les objectifs de son plan de gestion à travers 4 leviers d'action : **acquisition de connaissances, accompagnement des acteurs, sensibilisation et surveillance**.

Concrètement le PNMM réalise **des études sur le terrain avec les acteurs concernés, établit un bilan de ces rencontres et des pressions sur l'environnement**. Enfin, il **se concerte avec ces mêmes acteurs afin de trouver des solutions concrètes pour réduire ces pressions**.

Le PNMM mène en ce moment des projets de mise en place de mouillages écologiques. Eviter l'ancrage des bateaux permet de préserver les fonds marins et leurs écosystèmes tout en préservant l'activité nautique.

Leur projet à venir : participer à l'étude menée par le Contrat de Baie visant à définir des plans de balisage dans la zone des 300 mètres des communes littorales pour permettre la protection du milieu, la poursuite des activités commerciales et associatives et la sécurité de toutes les parties prenantes.

Le PNMM a également porté en 2022 une action consistant à **la localisation et au retrait de 45 épaves sur 50 localisées dans la Grande Baie Martinique par le recensement de la Direction de la Mer et du Parc Marin**. La CACEM poursuivra le travail dans le courant de l'année 2023, en procédant au retrait des 5 épaves restantes localisées vers la Pointe des Sables à Fort de France ainsi qu'aux Trois Ilets .

Le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM)



Le Grand Port Maritime de la Martinique a pour activité principale **les missions d'autorité portuaire et en particulier la gestion des flux commerciaux de marchandises et de passagers à l'interface entre les navires et la terre, sur la baie de Fort-de-France et à Bellefontaine**. Dans le cadre du Contrat, il s'investit sur bon nombre de **projets de préservation de l'environnement**.

Le Grand Port a notamment engagé des partenariats d'études et recherches pour la mise en place d'un plan de gestion de la circulation des navires de commerce afin de limiter l'impact sur les cétacés. L'étude liée à ce plan a porté sur 2 volets : l'observation des cétacés et la disposition d'hydrophones au fond de la baie afin d'identifier les sons et les espèces de cétacés fréquentant la baie. L'objectif final étant de pouvoir adapter le cas échéant les routes ou les vitesses des navires marchands en fonction de l'usage des eaux de la baie par les cétacés.

Le Grand Port porte également une action de modernisation et d'amélioration des performances environnementales des aires techniques de plaisance qui constituent des sources potentielles de pollution importante du milieu marin.



Une question ? Contactez-nous

[Cliquez ici pour nous contacter par mail](#)



Copyright ©CACEM

Tous droits réservés

**Contrat de la Grande Baie Martinique
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
Immeuble Cascade III, Place François Mitterrand
BP 407 97204 Fort-de-France**

Tél. : 0596 75 79 98

contact@grandebaie martinique.com

[Se désinscrire en cliquant ici.](#)